



Les épreuves du concours ont été définies par [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#)

### **Programme des épreuves d'admissibilité**

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année.

#### **Thème (programmes de collège) :**

Voyages et migrations

#### **Axes (programmes de lycée) :**

1. Représentation de soi et rapport à autrui
2. La création et le rapport aux arts
3. Identités et échanges
4. Citoyenneté et mondes virtuels

### **Programme des épreuves d'admission**

Les sujets proposés pour l'épreuve de leçon peuvent porter sur les programmes du collège comme du lycée.